

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION

Séance du 9 décembre 2024

Nombre de délégués membres en exercice : 58
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Délibération n° 08-09/12/2024

Objet de la délibération : **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS -
INTEGRATION DIRECTE DANS LE CADRE DE
CHANGEMENT DE FILIERE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 16h30, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG), régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle de l'espace André Paul à Montfort sur Argens, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 décembre 2024

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Jérémy GIULIANO, Franck PERO, Jean-Pierre VERAN, Jean-Luc LAUMAILLER, Philippe VALLOT, Christian GUINAMO, Hervé PHILIBERT, Christophe VERCOUTRE, Olivier VESPERINI, Christophe CORTES, Dominique LAIN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT.

Délégués titulaires absents ayant donné procuration : Jean-Martin GUISIANO à Éric AUDIBERT ; Michel GROS à Hervé PHILIBERT.

Secrétaire de séance : Philippe VALLOT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article l'article L. 332-8 2°,
VU le tableau des effectifs existant,
VU la saisine déposée le 1^{er} octobre 2024 au Centre de Gestion du Var pour demande d'avis au prochain Comité Social Territorial,

CONSIDERANT que les missions confiées au responsable de l'ISDND sont principalement des missions d'exploitation technique, il convient de procéder au changement de filière de l'agent, actuellement placé au grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et le transformer au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, **CONSIDERANT** que l'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers, **CONSIDERANT** que ces modifications, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade, **CONSIDERANT** qu'il est proposé la création et la suppression de postes permanents correspondant au tableur ci-dessous :

➤ **Création de poste :**

TYPE	FILIERE	CAT	STATUT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NBRE	DATE DE CREATION
Permanent	Technique	C	Fonctionnaire territorial	Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	01/01/2025

➤ **Suppression de poste :**

TYPE	FILIERE	CAT	STATUT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NBRE	DATE DE CREATION
Permanent	Administrative	C	Fonctionnaire territorial	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	01/01/2025

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** la création et la suppression des postes permanents tel que présentés ci-dessus,
- **DE PRECISER** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence au 1^{er} janvier 2025, et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait à Brignoles,
Le 10 décembre 2024.



Le Président,
Éric AUDIBERT.